



Déclaration liminaire CCMA du 26 janvier 2024

En premier lieu, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2024. Année qui, nous l'espérons, sera empreinte d'un dialogue social réalisé dans un respect mutuel et un cadre constructif, en prenant en compte les réalités de l'enseignement public comme de l'enseignement privé sous contrat.

Malheureusement, les concrétisations nationale et locale de ce souhait s'avèrent délicates, au vu d'évènements récents. Ces derniers nous rappellent à quel point il faut faire preuve de vigilance, lors de chaque prise de parole ou acte.

Les arguments présentés par Mme Oudéa-Castéra pour justifier le choix personnel de scolariser ses enfants dans un établissement privé ont ainsi heurté la sensibilité de nombreux·ses collègues et ravivé de manière inopportune une « guerre » scolaire, qui ne rend pas service à une institution en souffrance. Gardons à l'esprit :

- que les établissements sous contrat d'association participent au service public d'éducation ;
- qu'à ce titre, ils perçoivent de l'argent public ;
- qu'environ cent cinquante mille maîtres rémunérés par l'État appliquent les programmes nationaux ;
- que ces structures scolarisent approximativement vingt pour cent des élèves.

Souvenons-nous également que ce même État ne se donne pas suffisamment les moyens de contrôler l'utilisation de ces fonds publics, de même que le respect des valeurs de la République.

Rappelons-nous, par ailleurs, que promulguer des réformes sans réaliser le bilan des précédentes, ni même s'accorder une durée raisonnable pour poser les choses et analyser ces derniers, relève davantage de l'agitation que d'une action réfléchie. C'est cette pensée qui a motivé la sollicitation conjointe par les fédérations enseignantes du public et du privé de la CFDT d'un moratoire d'un an sur la réforme de la terminale du bac professionnel.

Travaillons réellement en synergie afin de construire la carte des formations et n'oublions pas :

- que dans l'enseignement privé sous contrat, un·e collègue qui voit son service réduit à moins d'un mi-temps perd son emploi et se trouve licencié ;
- que le déplacement géographique d'une filière professionnelle peut accentuer la volonté de quitter l'Éducation nationale, alors même qu'elle peine à attirer de nouveaux talents ;
- que les élèves doivent pouvoir bénéficier d'une réelle possibilité de choisir.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces sujets et comptons sur les remontées que vous pourrez faire au ministère.

Les élu·e·s Fep-CFDT Lorraine.